



## Infos sur le Projet d'Acte à Reconstituer

Par **exotic**, le **01/06/2013 à 22:16**

Bonjour,  
Merci encore de bien vouloir m'apporter vos précieuses réponses.  
J'ai reçu un PROJET D'ACTES A RECONSTITUER de la part du Ministère des Affaires Etrangères et du Service Central d'Etat Civil de Nantes. Projet que j'ai daté, signé puis renvoyé.  
Ma question est de savoir, est ce que ça signifie qu'un AVIS FAVORABLE suite à ma demande de Naturalisation m'a été accordé ou c'est juste une étape dans la procédure de naturalisation ?  
S'il-vous-plait, donnez moi vos points de vues.

Par **citoyenalpha**, le **02/06/2013 à 10:16**

Bonjour  
le projet d'acte à reconstituer peut être un document demandé par l'administration afin d'instruire votre dossier.  
Par conséquent le projet d'acte à reconstituer n'est point un avis favorable toutefois cette demande vous confirme que votre demande est en cours d'instruction.  
Restant à votre disposition.

Par **exotic**, le **02/06/2013 à 11:19**

**citoyenalpha**  
Merci pour votre réponse, peut être que je me suis mal exprimé, j'ai lu sur de nombreux forums des gens qui avaient reçu ce projet et tous disent qu'il s'agit d'un avis favorable.  
J'avoue que je suis un peu à l'ouest là, mes craintes ne font que augmenter.  
Je voulais dire, est ce que implicitement ça ne signifie pas qu'il s'agit d'un avis favorable lorsque vous recevez ce projet bien que votre dossier soit en cours d'instruction ?  
Après combien de temps, pourrait on avoir une réponse lorsque ce projet a été renvoyé au

SCEC à Nantes?rnrnMerci

Par **citoyenalpha**, le **02/06/2013 à 15:15**

[citation]est ce que implicitement ça ne signifie pas qu'il s'agit d'un avis favorable lorsque vous recevez ce projet bien que votre dossier soit en cours d'instruction? [/citation]rnrnnon ce n'est pas une réponse implicitement favorable à votre demande de naturalisation. Votre demande est toujours en instruction.rnToutefois le fait que votre dossier est passé l'étape de la préfecture est déjà une bonne nouvelle. Reste à connaître l'avis du ministère sur votre demande.rnrn[citation]Après combien de temps,pourrait on avoir une réponse lorsque ce projet a été renvoyé au SCEC à Nantes? [/citation]rnrnaucune idée. Tout dépend du nombre de demande à traiter par les services du ministère. Votre dossier n'est pas que déposé il est en cours d'instruction. Par conséquent vous aurez dans les prochains mois la réponse à votre demande. rnLes demandes de naturalisation ne sont pas traiter dans l'urgence puisque les demandeurs pouvant recevoir un avis favorable ont une situation de séjour stable.rnrnRestant à votre disposition.

Par **fifi87**, le **17/05/2014 à 17:01**

Bonjour , rnjai reçu un projet de reconstitution d'acte, mais avec la mention française par décret.rnsa signifie quoi?rnrnMerci d'avance

Par **Lounanoah**, le **24/05/2014 à 20:48**

BonjourrnJai reçu un projet de reconstitution de mon acte de naissance avec mention française par décret . Es ce un Avis favorable a mon dossier de naturalisation ? Es ce que quelqu'un aurait eu la meme chose ? Merci de mexpliquer

Par **Lounanoah**, le **24/05/2014 à 20:50**

BonjourrnJai reçu un projet de reconstitution de mon acte de naissance avec mention française par décret . Es ce un Avis favorable a mon dossier de naturalisation ? Es ce que quelqu'un aurait eu la meme chose ? Merci de mexpliquer

Par **fifi87**, le **24/05/2014 à 21:04**

Bonjour, rnje suis dans le même cas que toi, on m'a dit que c'est une réponse favorable, parce que les dossiers refusés n'arrivent pas à l'étape reconstitution de l'acte

Par **kenzo francky**, le **08/11/2014** à **14:18**

c est unereponse favorarable

Par **rachid1958**, le **27/03/2015** à **17:33**

bonjour maitre moi je veus savoir j'ai eue un projet d'acte de naissance a reconstituée par nantes en 2007 mais malheureusement il manque la mention en marge de ma nationalité française ma question mais pourquoi le sce a nantes me délivre ce projet et il m'orienter vers le tribunal pour ma délivrance de mon cnf et malheureusement le tribunal de grande instance dans son jugement rendu il me précise que j'étais française de naissance et double droit de sol et il me dit que vous avez suivie la condition de votre père il n'a pas soumise la déclaration mais pourquoi nantes me délivre ce projet moi je suis né en 1958 en algerie